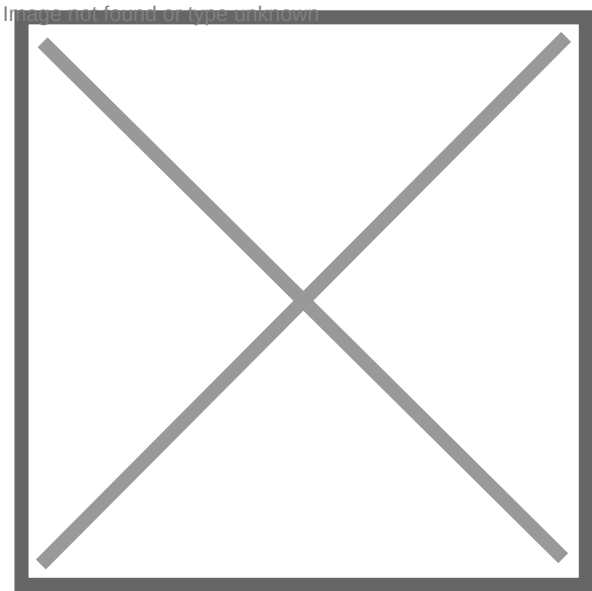




Date de fin du bail lors d'un changement de propriétaire

Par **PB34**, le **10/04/2014** à **17:10**

Bonjour,
Je suis locataire depuis le 1/3/1998 dans le cadre d'un bail classique de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.
Par courrier notarial, j'apprends que l'appartement que j'occupe à été vendu à mon nouveau propriétaire en février 1999.
Aujourd'hui, quelle est la prochaine échéance du bail?
Compte-t-on à partir du 1/3/1998 ou à partir de 1/2/1999?
Merci par avance pour votre réponse. [smile9][smile9][smile9]

Par **georges64**, le **10/04/2014** à **19:12**

Bonjour,
Le changement de bailleur ne modifie en rien la date de votre contrat (1/3/1998). La lettre du notaire vous informe d'un nouveau propriétaire auquel il faut tenir compte pour régler le loyer.

Par **Lag0**, le **11/04/2014** à **08:03**

Bonjour,
Effectivement, s'il y a bien changement de bailleur, c'est le même bail qui se continue avec les mêmes effets.